



Tricastin: deux perquisitions menées à l'usine Socatri

PARIS - Deux perquisitions ont été menées par la gendarmerie à l'usine Socatri (Areva), responsable de la fuite d'uranium sur le site nucléaire du Tricastin, a-t-on appris vendredi de source proche du dossier.

La première perquisition s'est déroulée le 11 juillet et la seconde le 22 juillet, a-t-on ajouté de même source, confirmant des informations parues dans le quotidien Le Parisien.

A la suite de la fuite de 74 kg d'uranium du site nucléaire du Tricastin, dans la nuit du 7 au 8 juillet, le parquet de Carpentras avait ouvert une enquête préliminaire et désigné l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) ainsi que la section de recherches de Marseille.

C'est dans le cadre de cette enquête que les gendarmes de l'OCLAESP ont effectué ces perquisitions à l'usine de la Socatri, filiale d'Areva.

Interrogé par l'AFP, le groupe Areva n'a pas souhaité faire de commentaires sur ces informations vendredi, tout comme le parquet de Carpentras.

La fuite d'effluents uranifères à l'usine Socatri a été le premier d'une série de quatre incidents survenus dans la filière nucléaire en France en deux semaines.

Au-delà de la pollution engendrée par la fuite de la Socatri, une polémique a éclaté sur les conditions, notamment de délais, dans lesquelles l'incident a été signalé aux autorités par la direction de l'usine, comme elle en avait l'obligation.

Areva qui a décidé le 17 juillet, à l'issue d'une enquête interne, de nommer un nouveau directeur à la Socatri, a reconnu un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion de l'incident et jugé que l'exploitant avait commis "l'erreur" d'avoir attendu "près de trois heures" pour prévenir les autorités.